

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 07 Novembre 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 003061

Finances - Versement
d'une subvention
exceptionnelle

Affiché le :

Le Mardi 07 Novembre 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au budget annexe du CCAS pour la gestion de la Résidence Autonomie François Rustin.

Le budget annexe du CCAS qui a pour principale activité la gestion de la Résidence Autonomie François Rustin rencontre des difficultés financières liées à une forte augmentation des charges d'énergie et au besoin en 2022 d'effectuer des travaux de rénovation de certains appartements.

Ces dépenses imprévues ont fortement impacté la trésorerie de la Résidence et son résultat de fonctionnement.

La résidence autonomie a épuisé son excédent et les prévisions budgétaires impose cette recette exceptionnelle. La résidence autonomie manquera de trésorerie au début de l'année 2024. Elle ne pourra pas attendre le compte administratif 2023 et le vote du budget primitif 2024 pour payer les charges courantes.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20231107-003061-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2023

La couverture du déficit prévisionnel conduirait à une hausse du tarif journalier qui n'apparaît pas envisageable en l'état.

Considérant, que seule une subvention provenant du budget principal de la commune d'Apt permettrait de stabiliser le budget de la Résidence Autonomie.

Considérant que les crédits budgétaires au compte 657381 (Subvention de fonctionnement aux établissements publics locaux) sont votés au présent conseil municipal (Décision Modificative n° 3).

Afin de permettre au budget annexe de palier à ces contraintes, Madame le Maire, propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 000 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

Approuve le versement de la subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 100 000 euros au budget annexe rattaché au CCAS de la Ville d'Apt « Résidence Autonomie François Rustin »,

Précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 657381 du budget 2023 après le vote de la décision modificative n° 3.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Frédérique SACCO**



**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

